



Le mot du Maire

La commune nouvelle s'est installée le 1^{er} janvier 2019 et l'équipe municipale au complet travaille pour que la fusion de nos deux communes se réalise dans d'excellentes conditions. Un nouveau logo, un site internet et le bulletin municipal ont vu le jour. Le déménagement du secrétariat s'est très bien déroulé et les services administratifs vous accueillent dans un nouvel espace aménagé à Panissage. Les services techniques ont vu évoluer leur champ d'intervention et les chutes de neige du mois de février ont permis au personnel de découvrir ce nouveau territoire. Les élus mènent un chantier sur l'adressage en relation avec la Poste. Dans le cadre de la commune nouvelle et l'arrivée prochaine de la fibre optique, toutes les rues, impasses, chemins, routes doivent être numérotés. Certaines adresses ne sont pas conformes à la réglementation et vont être modifiées (lieux dits, chaque nom de rue doit être différent, pas de rue de la mairie, une rue de la gare qui se prolonge...). Chaque habitant recevra une information dans les prochaines semaines si son adresse change. Pour tout renseignement sur ce sujet, le secrétariat reste à votre disposition. Nous sommes actuellement en période budgétaire et finalisons notre organisation et nos investissements que nous envisageons avant la fin de notre mandat. Nous organisons une réunion publique **le vendredi 26 avril à 20h**, salle des fêtes 255 rue de la mairie, Panissage, 38730 Val-de-Virieu. Nous présenterons nos projets et vous informerons de nos démarches après quelques mois d'existence de la commune nouvelle. Nous vous apporterons toutes les précisions nécessaires sur le budget communal, les indemnités des élus, les taxes locales et le patrimoine de la commune. Nous comptons sur votre présence à cette soirée d'échanges où tous les citoyens de la commune nouvelle Val-de-Virieu pourront s'exprimer.



Le Maire de la commune nouvelle, Daniel Rabatel



Le Maire délégué
Michel Morel

Rendez-vous:

- Samedi 6 avril 2019 : Inauguration du Musée de la Galoche à 10h00 au Château de Virieu
- Samedi 4 mai 2019 : Chansons buissonnières
"Entre 2 caisses"
à la salle du Peuple de Virieu à 20h00
- Dimanche 23 juin 2019 : 21e édition du slalom Automobile
Course de côte



Cérémonie de labellisation label régional

« Commune sans pesticide ».

La commune de Val-de-Virieu s'est vue remettre le 2 avril 2019 le panneau «Commune sans pesticide» et le diplôme du label « zéro phyto ».

Ce label concrétise la démarche engagée par la commune signataire de la charte qui a atteint depuis plusieurs années le "zéro pesticide" dans les parcs et jardins publics.

Information du Ministère de l'intérieur

Alors qu'approchent les élections européennes qui auront lieu en France le dimanche 26 mai, vous trouverez ci-dessous la liste des titres d'identité acceptés lors des opérations



électorales : modifications issues de l'arrêté du 16 novembre 2018 et précisions apportées par le ministre de l'Intérieur mi-février 2019.

L'arrêté du ministère de l'Intérieur du 16 novembre 2018 a établi une nouvelle liste de titres d'identité à présenter lors des opérations électorales, dans les communes de 1000 habitants et plus.

Il en est ainsi d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans.

A titre exceptionnel, une CNI ou un passeport périmé sur lequel les traits de la personne sont aisément reconnaissables (cf réponse ministre).

- Un permis en carton rose (cf réponse ministre) ou un permis sécurisé conforme au format «Union Européenne».

- Une carte du combattant avec photographie et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

- Un permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Lieux de vote:

Les communes déléguées conserveront donc leurs bureaux de vote et un bureau centralisateur sera désigné au niveau de la commune nouvelle. Pas de changement pour les habitants de **Panissage**, le lieu de vote sera à la **salle des fêtes** et pour les autres habitants de **Val-de-Virieu** à la **salle du Peuple**. Rappel des horaires de vote: de 08h00 à 18h00.

« **chaque électeur recevra prochainement une nouvelle carte** »

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai, Pensez à établir une procuration.

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. Il faut privilégier la valorisation par compostage: soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité; soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche.

Les activités agricoles et forestières ne relèvent pas des dispositions de l'arrêté n° 2013-322-0020. Cependant, le brûlage étant très polluant, il doit être évité au maximum !

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3e classe pouvant s'élever jusqu'à 450 Euros.



Performance de tri des déchets dans les communes

En 2018, pour le tri du verre, la commune de **Panissage** était performante avec un ratio de 39.57 kg/hab/an, pour une moyenne nationale de 36.8. Mais elle était **mauvaise élève** en matière de papiers et emballages; soit une moyenne de 57.54 kg/hab/an. Par contre, la commune de **Virieu** était correcte en tout; soit une moyenne de 64.65 kg/hab/an.

Ce qui fait, pour la commune de **Val-de-Virieu**, une moyenne de :

34.73 kg/hab/an pour le verre contre 36.8 au niveau national.

11.27 kg/hab/an pour les emballages contre 21.6 au niveau national.

19.46 kg/hab/an pour les papiers contre 24.6 au niveau national.

Il nous reste donc des efforts à faire pour être efficaces en matière de tri des déchets de notre commune.

Alors profitons des Points d'Apport Volontaire, pour ne pas encombrer nos poubelles de déchets recyclables.

Nous avons 4 PAV tri des emballages, 4 PAV tri du papier et 7 PAV pour le tri du verre, sur la commune de **Val-de-Virieu**.

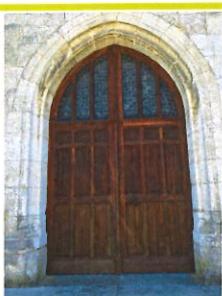
Et rappelons-nous que la meilleure façon de trier ses déchets est de ne pas en faire !!!



Suite à la création de Val-de-Virieu, les archives des deux anciennes communes sont en cours de classement. Elles forment un fonds exceptionnel composé de plus de 1 500 cartons. Les plus anciens documents sont datés du début du 17^e siècle. La gestion des archives communales a été confiée temporairement à l'historien et archiviste local **Jérôme Bellet**.

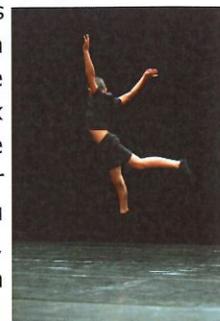
La porte de l'église et son vitrail ont été restaurés pour un budget de 5000€. La toiture sera restaurée prochainement pour 12000€.

Le Département subventionne à hauteur de 20% ces investissements.



Un 1er Prix de danse pour Louka

Le 19 janvier dernier, Louka Esmiol âgé de 10 ans participait à la 25e édition du concours A.R.D.R.A. (Association Régionale de Danse Rhône Alpes) ouvert aux jeunes danseurs non professionnels. Présenté par l'association l'Arbre à Danses, Louka a passé quelques heures pendant 1 mois et demi, à répéter une variation créée pour l'occasion avec sa professeure de danse, Lydie Vadrot qui témoigne : « Le temps semblait suspendu lorsque Louka s'est élancé sur la scène du Théâtre de Bourg en Bresse, libérant une puissance et une émotion uniques en cet instant limité à seulement une minute trente ! » Il n'a pas fallu plus de temps pour convaincre le jury composé de personnalités de la danse dont Bruno Agati qui lui a remis un premier prix et l'a enlacé le temps d'une photo mémorable. Ce prix représentera peut-être le début d'une carrière de danseur professionnel pour Louka, même si chacun est conscient du long chemin à parcourir pour y parvenir, nous ne pouvons que l'encourager à continuer de s'exprimer à travers cet art.



Fermeture définitive du bureau de LA POSTE de Val-de-Virieu le 03 mai 2019.



En accord avec la commune, la Poste a dénoncé son bail. À compter du samedi 4 mai, le relais commerçant vous accueillera pour traiter vos opérations.

Les horaires du Relais commerçant Tabac-Presses 17 rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu seront les suivants:

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 6h30-12h30 et 14h30-19h00

Mercredi : 6h30-12h30

Samedi : 07h00-12h30 et 14h00-19h00

Dimanche : 07h00-12h30

Opérations possibles :

- vente de timbres, de prêt à poster et d'emballages colis
- réexpédition du courrier
- dépôt et retrait de courrier et colis simples ou recommandés
- retrait d'espèces dans la limite de 150 euros par période de 7 jours consécutifs et par compte.

L'ouverture conjointe du bureau de Poste et du relais postal commerçant ne pouvait pas perdurer dans le temps. Le relais postal commerçant apportera un vrai service à la population de la vallée avec des horaires d'ouverture de 64 heures par semaine qui permettront de réaliser toutes vos opérations de courrier et de retraits d'espèces.

Déménagement temporaire de la Mairie et Panneaux indicateurs



Mercredi 13 février, les secrétaires de mairie, agents communaux, maire et maire délégué, et les conseillers municipaux disponibles, se sont activés toute la matinée pour déménager la mairie de Virieu. Après un repas bien mérité et apprécié, tous s'affairaient pour le rangement et l'installation, dans les locaux de la mairie de Panissage. Le réaménagement informatique était assuré par l'entreprise Logineed, pendant la journée. Les fenêtres ont été équipées de volets roulants par MFS, pour plus de sécurité et de confort. Les secrétaires de mairie se sont installés dans leur nouvel espace et prennent leurs marques. En attendant la rénovation de la mairie de VAL-DE-VIRIEU, la mairie de Panissage est fonctionnelle et vous accueille au 255 rue de la Mairie à Panissage.

Suite au déménagement de la mairie de Virieu, des panneaux indicateurs ont été installés aux différentes intersections de la commune de VAL-DE-VIRIEU, pour faciliter le trajet vers la mairie provisoire: la mairie de Panissage. Les panneaux portent, comme vous l'aurez sûrement remarqué, le nouveau logo de VAL-DE-VIRIEU.



Retransmission de la coupe du monde de football féminin du 7 juin au 7 juillet 2019

Les matchs seront retransmis sur écran géant à la salle du peuple de Val-de-Virieu.

Consultez le site internet : www.valdevirieu.fr ou bien contactez le secrétariat de mairie au 04 74 88 21 42.



Daniel Rabatel et Michel Morel ont participé à la revue militaire des brigades de Le Grand-Lemps et Val-de-Virieu par le commandant Jean Pertue de la compagnie de la gendarmerie de la Tour du Pin.



La vente du presbytère est décalée

Un peu d'histoire : La loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, a prononcé la dissolution de ces établissements publics et a prescrit le transfert des biens mobiliers et immobiliers aux associations cultuelles. Le culte protestant et le culte israélite ont accepté les principes posés par cette loi : les édifices du culte appartenant à leurs établissements publics sont ainsi devenus la propriété des associations cultuelles qu'ils ont mises en place.

En revanche, l'église catholique a refusé la constitution d'associations cultuelles. Ainsi, les églises construites avant 1905 sont devenues, dans leur très grande majorité, la propriété des communes.

Un édifice affecté au culte qui appartient à l'État, à une commune fait partie du domaine Public. Sont considérés comme dépendances d'un édifice culte : la sacristie attenante, la chapelle située sous l'abside, les abords immédiats nécessaires à la tranquillité du culte, un calvaire se trouvant associé à l'exercice du culte lors d'une procession, le mobilier en place dans les édifices du culte en 1905.

La commune de Virieu a acheté un terrain en 1888 et la construction du presbytère a commencé en 1890 et s'est terminée en 1892.

Le presbytère qui a été attribué à la commune en application des lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907 n'est pas considéré comme une dépendance et fait partie du domaine privé communal. Il peut être loué et aliéné par la commune.

3 habitantes de Virieu (Mme Victoria Martinez Saiz, Mme Sylvia Pairetti, Mme Marie Noëlle Altoukhovitch) et un habitant de Chélieu (Mr Jean Luc Emauré) ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble avec les requêtes suivantes :

- la suspension de la délibération autorisant le Maire à vendre le bâtiment à usage de cure au prix de 140.000€,
- le presbytère appartient au domaine public et ne peut être cédé sans déclassement préalable,
- le Conseil municipal n'a pas sollicité l'avis des domaines pour l'évaluation du prix (*autorisation obligatoire si le bien vendu a un prix supérieur ou égal à 180.000€*),
- les délibérations sont entachées d'illégalité.

Les requérants demandent à condamner la commune de Val-de-Virieu à verser la somme de 2000€.

Au cours de l'audience publique du 11 février 2019, les avocats de la commune et des requérants ont été entendus. L'ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal Administratif le 15 février a rejeté l'ensemble des requêtes et a condamné les requérants à verser 1200€ à la commune de Val-de-Virieu. Cette première réponse confirme que le Conseil municipal a fait les démarches conformément à la réglementation en vigueur. Les requérants ont décidé de maintenir leurs requêtes auprès du juge du fond qui interviendra dans plusieurs mois. En référé, le juge n'a pas suspendu l'exécution de la délibération du 4 décembre 2018 qui autorisait la vente du presbytère. La vente se réalisera prochainement.



Quel nom peut-on donner aux habitants de Val-de-Virieu ?

Il nous faut trouver un nouveau nom aux habitants de notre commune et pour cela nous faisons appel à votre imagination. Merci de transmettre vos inspirations et suggestions auprès du secrétariat de la mairie.



Thé dansant CCAS

Les amateurs de danses de salon ont « chauffé » les semelles de leurs chaussures le dimanche 3 mars 2019 à la salle du peuple de Val-de-Virieu. Par la variété des danses rythmées et chaloupées de l'orchestre DOMI-SHOW, le thé dansant organisé par le CCAS de la commune avait un air de musette. Ce premier dimanche de mars était aussi la fête des grands-mères et les mamies valseuses ou swingueuses étaient contentes de repartir avec un petit bouquet de jonquilles.



*NAISSANCES

POLO Noélie née le 7 janvier 2019
SCHEID Melinda née le 29 janvier 2019

*MARIAGES

RAFFIN David et BOUDERBALA Soumia
le 12 janvier 2019

*DÉCÈS

Mme FUGIER Renée décédée le 27 décembre 2018
Mme GOJON Yvonne décédée le 2 mars 2019
Mme HADJI-THOMAS Simonne décédée le 7 mars 2019



Mme GOJON domiciliée à la maison de retraite nous a quittés. Elle a sillonné notre commune avec sa pince pour ramasser les déchets oubliés sur la voie publique. Merci pour cet engagement citoyen.

Manifestations et loisirs du second trimestre

Avril :

- Samedi 6 Inauguration du Musée de l'histoire de la galoche
Château de Virieu – 10h00
- Samedi 13 Repas des anciens de l'A.F.R.
Salle du Peuple de Virieu à 13h30
Concours de belote du C.S.V. Foot
Salle des fêtes de Panissage – 20h00
- Mercredi 24 Collecte de sang
Salle du Peuple de Virieu de 16h30 à 19h45
- Vendredi 26 Réunion publique - Bilan 1er trimestre de la commune
nouvelle - Salle des fêtes de Panissage - 20h00
- Samedi 27 Concours de cartes du Futsal
Salle du Peuple de Virieu à 20h00
- Dimanche 28 A.S.L.P. – Chasse aux œufs
Parking de l'église de Panissage à partir de 14h00
Après-midi de jeux CCAS
Salle des fêtes de Panissage - 14h00
Ciné-Virieu - Salle du Peuple de Virieu à 17h00

Mai :

- Samedi 4 Chansons buissonnières « Entre deux caisses »
Salle du Peuple de Virieu à 20h00
- Mercredi 8 Commémorations VUMRAC Vals-Bourbre
10h00-Panissage, 10h30-Blandin, 11h00-Val-de-Virieu et
11h30-Chélieu
- Samedi 11 Concours de boules lyonnaises
Challenge Marcel Salamand
- Samedi 18 et Musées en fête - Musée de la Galoche :**
- Dimanche 19 lectures à haute voix "Coup de pompes" par l'association**
« Epissures » à 11h30
Visite guidées de 15h00 à 16h00 et de 16h00 à 17h00
- Dimanche 26 Élections Européennes (08h00-18h00)
Salles des fêtes de Panissage et Salle du Peuple de Virieu

Juin :

- Du lundi 3 au lundi 10 « nouveaux regards » bicentenaire Jongkind**
Exposition Salle du Peuple de Virieu de 14h00 à 19h00
- Lundi 3 Vernissage à la Salle du Peuple de Virieu**
à partir de 19h00
- Vendredi 7 Concert « musique impressionniste »**
Église Saint Pierre et Saint Paul Val-de-Virieu à 20h00
- Samedi 15 Visite musée Hébert (La Tronche) - RDV à 14h00**
Place Henri Clavel (co-voiturage ou car selon nb de participants)
- Vendredi 7 Concert organisé par l'association « Dans les pas de
Jongkind en Dauphiné »
Église de Val-de-Virieu à 20h00
- Dimanche 16 Spectacle « EDGES » sous le thuya géant
Centre de Soins de Val-de-Virieu en partenariat avec le
Conseil Départemental à 17h00
- Samedi 22 21e édition du Slalom Automobile – essais
- Dimanche 23 21e édition du Slalom Automobile – Course de côte et
remise des prix à la Salle du Peuple de Virieu

Du lundi 24 au dimanche 30 - Scène en herbe. Rencontre de « Pestacles » scolaires - Salle du Peuple de Virieu (scolaire en journée et public en soirée)

- Samedi 29 Spectacle "Miche et darte" en clôture de Scène en herbe
Salle du Peuple de Virieu à (horaire à préciser)

Juillet :

- Vendredi 5 S.I.V.U. – Fête de l'École à Val-de-Virieu
- Samedi 6 Feu d'artifice de Val-de-Virieu
- Samedi 13 Concours de boules lyonnaises
Challenge Alphonse Guttin et Raymond Perrin
- Mercredi 31 Collecte de sang
Salle des fêtes de Virieu de 16h30 à 19h45